

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Le réseau des territoires numériques apprenants a pour objectif de soutenir et fédérer les acteurs de proximité qui luttent contre la fracture numérique en prenant appui sur les actions de médiation numérique (de l'initiation des usages à l'innovation numérique).

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez réaliser des ateliers de sensibilisation, mais vous ne savez pas comment animer ces ateliers ? Vous souhaitez faire découvrir, utiliser des matériels numériques (casque de réalité virtuelle, mapping, robots, imprimantes 3D...) de manière ponctuelle ? Vous souhaitez faire monter en compétence les animateurs en charge de la lutte contre la fracture numérique ?

Description des prestations proposées

Le Département de la Manche propose un cadre de coopération et de mutualisation de ressources en assurant l'animation du réseau. Il s'agit par exemple de :

- conforter la montée en compétence des animateurs de médiation numérique par la réalisation d'ateliers de partage d'expérience ;
- favoriser la mutualisation de services par la mise à disposition de matériels innovants ;
- faciliter la mise en place de partenariats locaux, départementaux, régionaux (ANCT / partenaires de l'action sociale...) dans le but de faire converger les moyens et de développer de nouvelles actions.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique suivi d'un rendez-vous sur site pour une présentation et échanges sur les engagements réciproques.
- Conseil et dialogue sur l'ambition en terme de services pour le territoire : scénario de trajectoire de l'offre de services de proximité.
- Coécriture d'une feuille de route des actions de médiation numérique.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Formalisation et présentation du nouveau membre en instance décisionnelle du Département pour engager le partenariat.
- Accès au pack de services départemental présenté en « description des prestations » ci-dessus.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements ainsi qu'aux associations.
- Les conditions de mutualisation et de coopération pour intégrer le réseau des territoires numériques :
 - permettre un accès pour tous ;
 - mettre à disposition des ordinateurs et outils connectés à Internet ainsi que des équipements techniques et pédagogiques adaptés à leurs projets et à leurs actions ;
 - assurer la présence d'au moins un animateur ayant des aptitudes liées à l'accueil du public pour les différents services proposés ;
 - mettre en place des ateliers réguliers d'initiation et d'approfondissement aux outils, aux services et aux innovations ;
 - participer aux animations initiées par l'écosystème de la médiation numérique manchois apprenants.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- Délibération Projet de mandature 2022-2028 - Convention coopération réseau des territoires numériques (Rapport CD.2024-06-24.4-3).
- Délibération Projet de mandature 2022-2028 - La politique départementale de lutte contre la fracture numérique (Rapport CD 2024-12-13.4-6).

CONTACT

Direction des systèmes d'information et de modernisation
Service projets
02 14 29 01 79 ou [formulaire de contact](#)